

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS**

(ADSVN) asbl

(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)

Rue Nanon, 98

5000 Namur

ADSVN@Skynet.be

Le 8 février 2012

Au Collège des Bourgmestre et Echevins
De Dinant

Enquête publique Projet Parc éolien « Alternative GREEN » Sur
Dinant section de FALMAGNE

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte auprès de votre administration communale concernant le parc éolien projeté par Alternative Green sur FALMAGNE/FALMIGNOUL, notre association vous fait part des remarques et observations suivantes :

D'une manière générale, le projet d'Alternative Green serait de nature à compromettre complètement et très gravement l'équilibre et l'harmonie paysagère de plusieurs unités visuelles de la vallée de la Haute Meuse. A cet effet, nous vous renvoyons à la lecture de l'Atlas des Paysages de Wallonie édité en 2010 par la CPDT dont le tome 3 p.207 et suivantes qualifie le plateau agricole de Falmignoul comme présentant « un grand intérêt par la diversité qu'il abrite. L'aire se loge entre les entrailles de la Haute Meuse et de la Lesse. Les zones sommitales (300m) permettent des vues qui embrassent la quasi-totalité de l'aire. »

Il faut en effet souligner que la zone concernée est encore remarquable sur le plan paysager par son intégrité car aucune agression de type artificiel ne l'a encore endommagée (ligne à haute tension, autoroute, voie rapide, TGV...) Au contraire cette sous-région se caractérise par sa diversité paysagère faite d'un mélange de bois, de prairies et de champs, le tout harmonieusement distribué le long de la ligne de crête sud de la vallée de la Meuse.

Cette disposition des éoliennes non loin de la ligne de crête de la vallée de la Meuse pose un problème d'intégration et de surdimensionnement du parc à partir de la vallée puisque le dénivelé y est en moyenne de 140 mètres (fonds de vallée/ligne de crête). Les villages de Waulsort et d'Hastièrre seront très fortement impactés par les éoliennes.

D'une manière plus spécifique, nous attirons également votre attention sur la co-visibilité de ce projet :

- avec les éoliennes de Mesnil Saint Blaise, donc le parc se situe à moins de 4 km du projet d'Alternative Green ;
- avec le projet de parc éolien qui fait actuellement l'objet d'une étude d'incidence (mai 2011) localisé sur les communes de ONHAYE et d'HASTIERE à 5 km du projet d'Alternative Green.

Le nouveau cadre de référence (actuellement à l'étude) indique que en matière de co-visibilité, une distance de 5km est hautement souhaitable.

Enfin pour conclure, nous soulignons le fait qu'actuellement toutes les parties concernées par la question du développement éolien (promoteurs, riverains, pouvoirs publics...) s'accordent pour considérer que le cadre de référence (CDR) de 2002 est totalement obsolète. Bien que ce constat soit unanimement partagé, il n'en demeure pas moins que les projets continuent à se multiplier de façon totalement anarchique sur l'ensemble du territoire wallon.

Pour remédier à cette situation, vous n'ignorez pas que le Gouvernement, à l'initiative des Ministres ECOLO Henry et Nollet, a entériné en août 2011 une note d'orientation visant à accorder à la production éolienne un objectif de 4500 GWH (multipliant par quatre le nombre actuels d'éoliennes) ainsi qu'une feuille de route qui se déclinera suivant trois axes :

- Révision du cadre de référence, actuellement encore à l'étude et qui devrait prochainement être publié ;
- Mise en œuvre d'une cartographie positive dont la publication nous est promise dans les prochains mois ;
- Rédaction d'un décret « éolien » reconnaissant au vent la notion d'utilité publique permettant sous certaines conditions l'expropriation.

En conséquence dans l'attente de la mise en œuvre de ces trois outils que le gouvernement nous annonce imminent, nous vous demandons de refuser tous les projets en cours d'instruction afin de les soumettre ultérieurement à un canevas législatif commun et cohérent permettant de mieux encadrer le développement éolien sur le territoire de la région Wallonne.

Vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président
Juan de HEMPTINNE

